



CONFÉRENCE DÉBAT
Foire de Libramont - 14h

26 juillet 2008

**BIODIVERSITÉ
ET AGRICULTURE**



CONFERENTIE &
DEBAT - 14 u
Beurs van Libramont

26 juli 2008

**BIODIVERSITEIT
EN LANDBOUW**

Biodiversité en agriculture : contexte et propositions d'action

Document de travail rédigé par le Groupe de Contact « 22 mai – Agriculture & Biodiversité » en préparation au débat de la conférence « *Pas d'agriculture sans biodiversité* » organisée par le Groupe Directeur « Convention Biodiversité » à la Foire agricole de Libramont le 26 juillet 2008.

Agenda de la conférence et documents de référence disponibles sur www.biodiv.be/events/libramont2008.

Des recommandations finales issues du débat seront préparées d'ici la rentrée avec les partenaires et autres personnes intéressées. Après la conférence, vous pouvez encore transmettre vos réactions par e-mail à l'adresse CBD-NFP@naturalsciences.be.

1. Statut de la biodiversité en agriculture

La biodiversité est essentielle pour le bien-être et la survie de l'humanité. Elle nous procure de l'oxygène, des sols fertiles, assure la purification de l'eau et de l'air, la pollinisation des fruits et légumes, et bien plus encore. Elle est à la base de l'agriculture.

Dans le contexte de la relation entre l'agriculture et la biodiversité, les éléments importants de la biodiversité sont:

- (1) la biodiversité agricole, p. ex. les variétés de plantes cultivées et les races de bétail;
- (2) la biodiversité fonctionnelle dans les écosystèmes agricoles, p. ex. les pollinisateurs et la vie du sol;
- (3) la diversité des plantes et animaux sauvages, et leurs habitats, associés aux zones agricoles (les recommandations sous le point 3. adressent surtout cet élément de la biodiversité);
- (4) les espèces et habitats en dehors des zones agricoles mais affectés par les pratiques agricoles.

Les activités humaines ont des répercussions profondes sur les écosystèmes de notre planète. L'agriculture en est un exemple représentatif. Les pratiques agricoles traditionnelles ont généré une grande variété d'habitats dans notre pays, créant des milieux ouverts riches en biodiversité. Les pratiques intensives sont par contre responsables d'un recul rapide de la biodiversité. Au niveau mondial, on estime que 50% des espèces sauvages auront disparu d'ici à 2050.

En Belgique, l'agriculture a une responsabilité particulière parce qu'elle gère à elle seule environ la moitié du territoire. L'agriculture belge est une des plus intensive du monde, il n'est donc pas étonnant que le statut de la biodiversité y soit très préoccupant.

2. Que fait-on ?

Dans la Politique Agricole Commune (PAC), l'éco-conditionnalité équivaut aux mesures de base ou de niveau de référence pour assurer sur l'ensemble du territoire agricole la prise en compte de la dimension environnementale, dont la conservation de la biodiversité. Tous les agriculteurs recevant des paiements directs sont soumis à l'éco-conditionnalité obligatoire.

Les mesures agri-environnementales (MAE) sont conçues pour encourager les agriculteurs à protéger l'environnement dans leur exploitation au-delà du niveau de base ou de référence, sur une partie de l'espace agricole. Leur objectif principal est de promouvoir les pratiques agricoles favorables au maintien de la qualité de

l'eau, des sols, de la biodiversité et du paysage, notamment en évitant les dégradations liées à l'intensification ou à une sous-utilisation. Elles comprennent des mesures favorisant la conservation de haies, arbres et buissons, de races traditionnelles, de mares, etc.

Les Directives Oiseaux et Habitats sont la base du réseau Natura 2000 qui constitue un instrument fondamental pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Des activités socio-économiques peuvent être maintenues dans les zones désignées de ce réseau. Une partie du réseau Natura 2000 concerne la zone agricole. Une indemnité est payée aux agriculteurs pour compenser les pertes de revenu découlant des contraintes imposées dans ces zones.

3. Est-ce suffisant ?

Les programmes et mesures cités ont certainement contribué à diminuer le taux de disparition de la biodiversité en zone agricole en Belgique. Mais force est de constater que la biodiversité continue à décroître et que les populations de certains groupes animaux ou végétaux (p.ex. les pollinisateurs et les oiseaux des champs et des prairies) sont en chute libre. Pour renverser la tendance, il faut renforcer les programmes existants et prendre des mesures supplémentaires.

Ceci est possible dans le cadre de la Stratégie nationale de la Belgique pour la Biodiversité (2006-2016). Cette stratégie identifie 15 objectifs stratégiques prioritaires, dont certains liés à l'agriculture. Pour chacun de ces objectifs, des objectifs opérationnels sont identifiés afin de guider la mise en œuvre.

Voici quelques recommandations recadrées dans les objectifs opérationnels en lien avec le volet agriculture de la Stratégie nationale de la Belgique pour la Biodiversité 2006-2016.

1) Promouvoir l'intégration de la biodiversité dans le développement rural

- . Abandonner le comblement des mares et zones humides. Renforcer les contrôles et le suivi judiciaire.
- . Prévoir une MAE ciblée pour tout ce qui concerne les mares et avec entre autre de l'encadrement technique pour le creusement de mares. Ceci également afin de garantir l'adéquation entre les milieux nouvellement créés et les espèces ciblées.
- . Mettre en place des dispositifs favorisant la nidification ou le refuge d'oiseaux et de chiroptères dans les bâtiments agricoles; des mesures pourraient être prises lors de la délivrance des permis d'urbanisme pour imposer des conditions en ce sens lors de la construction de bâtiments agricoles.
- . Planter des haies et des arbres quand cela est possible, notamment autour des bâtiments agricoles et pour intégrer les constructions modernes; dans ce cadre, des arrêtés récents (p.ex. l'arrêté du Gouvernement wallon du 20.12.2007 – faire passer celui-ci en MAE pour plus de visibilité/simplicité envers les agriculteurs ?) méritent plus de publicité.
- . Renforcer le réseau écologique: surface, connectivité, efficacité, maillage bleu, restaurer les zones humides. Une priorité devrait être donnée à la constitution d'un réseau continu le long des cours d'eau dans la zone agricole. La restauration des zones humides devrait faire l'objet de programmes innovants dont des programmes de détaxation, des financements communaux, voire par des compagnies d'assurances, dans le cadre de la lutte contre les inondations.
- . Mieux exploiter les nombreuses opportunités offertes par les règlements existants, entre autre sur le développement rural qui permet de cofinancer de nombreuses mesures en rapport avec la biodiversité. Adapter ou renforcer les mesures figurant dans le plan de développement rural.
- . Favoriser des actions réalisées par des groupes d'agriculteurs, les projets locaux mobilisant les MAE (approche communautaire ou approche au niveau du paysage ou des bassins versants). Ces actions doivent éviter le

« saupoudrage » et assurer une continuité du réseau qui n'est pas assurée quand les initiatives sont prises au niveau d'une seule ferme. Cela pourrait se faire en prévoyant des financements spécifiques pour ce type de projets mais aussi en rendant plus attractifs les paiements MAE lorsqu'ils sont mobilisés dans des projets de ce type (principe de la 'mise en réseau' des Suisses).

2) Considérer davantage la biodiversité dans les critères de 'conditionnalité'

. Renforcer l'infrastructure écologique, le réseau de haies notamment, afin d'obtenir 3 à 7% de maillage écologique partout en zone agricole.

. Maintenir des prairies riches en espèces en état de conservation moyen à bon.

. Respecter les nids des oiseaux nicheurs, par exemple ceux des oiseaux nichant au sol dans les champs et les prairies, ainsi que dans les haies, et d'autres espèces répertoriées dans Natura 2000, les listes rouges, etc.; interdire de tailler les haies en période de nidification.

. Enherber les bords des cours d'eau (5 mètres de large au minimum) avec obligation de maintien en bon état agricole et environnemental [dit opnemen binnen de randvoorwaarden (cross-compliance) beperkt de mogelijkheden om op dit vlak een stimulerend beleid te voeren via beheersovereenkomsten].

. Respecter les propriétés publiques et le contrôle strict de l'épandage d'engrais et de pesticides en bords de talus et de cours d'eau afin de ne pas traiter des surfaces extérieures à la zone agricole.

. Interdire l'introduction d'espèces non indigènes non autorisées.

. Améliorer le contrôle du respect de la conditionnalité en ce qui concerne les règles de protection de la biodiversité et d'appliquer les sanctions prévues en cas de non respect, car à défaut, l'ensemble du système reste inefficace et perd toute crédibilité auprès des agriculteurs.

3) Améliorer et encourager le rôle des agriculteurs en tant qu'acteurs de la biodiversité

Hier of hoger (in chapeau boven operationele doelstellingen) als suggestie van aanpak... Johan Mahieu (Proclam) : ik vind de participatieve aanpak belangrijk : niet enkel subsidies voorzien maar ook inspanningen om boeren kennis bij te brengen rond biodiversiteit en het belang ervan, onderzoek naar en demonstraties van cultuurtechnische maatregelen (aangepast aan de specifieke regio), samen experimenteren met boeren en uitwisseling van best practices tussen boeren faciliteren.

. Améliorer la vitesse de paiement des primes agri-environnementales par la Région wallonne aux agriculteurs sous contrat.

. Maintenir ou renforcer l'encadrement des agriculteurs pour la diffusion des MAE; renforcer la coordination et l'intégration du conseil environnemental et agronomique dans les fermes (Nitrawal, Natura 2000, conseillers MAE, autres).

. Renforcer le contrôle du respect du cahier des charges par les agriculteurs engagés dans le programme.

. Renforcer les moyens financiers (transferts financiers du 1^{er} au 2^{ème} pilier) et simplifier le cahier des charges des mesures agri-environnementales.

. Renforcer l'évaluation de l'efficacité des MAE pour la biodiversité afin de produire des conclusions claires et amenant à des adaptations concrètes du programme.

. Diversifier les types de programmes agri-environnementaux (voir FAO 2007); une des voies de diversification est d'améliorer le volet 'ciblé' du programme en développant ou favorisant des MAE mieux adaptées à des

problématiques environnementales clairement identifiées (la bonne mesure au bon endroit); ceci va de pair avec un encadrement assez important.

. Évaluer la faisabilité des propositions formulées au niveau d'une exploitation agricole.

. Renforcer les moyens sur Natura 2000 en agriculture: primes au maintien et à la restauration de couverts herbacés riches en espèces. Proposer une possibilité d'activation plus rapide des aides. Il faudrait également que les exploitations les plus fortement concernées par Natura 2000 puissent avoir accès à une aide spécifique pour des éventuelles adaptations de leur structure.

. Promouvoir ou créer des labels de 'bonne gestion écologique' pour les exploitations gérées selon des méthodes favorables à la biodiversité, notamment pour les exploitations situées dans Natura 2000.

. Développer de nouveaux indicateurs sur l'évolution et l'état des habitats semi-naturels (p.ex. prairies riches en espèces, zones humides) ainsi que sur de nouvelles espèces. Harmoniser les systèmes entre les Régions.

4) Développer des mesures ciblées pour des espèces très menacées ou emblématiques

. Développer des actions ciblées par espèce et par type d'habitat. De nombreuses espèces qui sont dans un statut de conservation difficile, dont des espèces emblématiques, nécessitent des actions ciblées qui correspondent à leurs besoins spécifiques. Exemple: oiseaux des champs et des prairies, grand hamster, restauration de prairies riches en espèces (exemples: prairies à jonquilles, à colchiques, etc). Ces espèces emblématiques sont susceptibles d'attirer la sympathie du public voire de renforcer l'attrait touristique de certains sites. Des opérations pilotes pourraient être testées avec des opérateurs du secteur de l'horeca (par exemple pour les prairies fleuries avec des plantes à bulbe au printemps et en automne).

5) Promouvoir l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

6) Réduire les impacts exercés par les pesticides sur la biodiversité

. Remplacer les produits antihelminthiques les plus toxiques par des produits plus respectueux de la biodiversité.

. Dans certains cas, l'utilisation de pesticides à titre préventif n'est pas nécessaire; une information 'neutre' à destination des agriculteurs pourrait réduire leur impact environnemental et économique.

. Recentrer les moyens pour que la recherche puisse proposer aux agriculteurs des produits efficaces avec un impact moindre pour la biodiversité.

. Eviter l'utilisation d'antibiotiques et de produits pharmaceutiques vétérinaires dans l'élevage.

7) S'assurer que la production végétale en tant que source d'énergie renouvelable n'exerce pas un impact négatif sur la biodiversité

. Assurer une cohérence de la politique de production d'agro-carburants avec la politique agri-environnementale.

. L'agriculture peut contribuer sans effets pervers à réduire sa contribution aux changements climatiques par exemple en produisant de l'azote naturellement, par une plus grande utilisation de légumineuses, notamment en prairie, plutôt que via des engrais, par une meilleure gestion de l'azote (et donc une moindre production de N₂O) mais aussi en produisant des bioénergies en même temps que de la biodiversité à travers la replantation à grande échelle de haies libres d'espèces indigènes, assurant la production de bois (chauffage ou seconde génération de biocarburants).